



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

10015^e séance

Vendredi 10 octobre 2025, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Danemark	M ^{me} Landi
	États-Unis d'Amérique	M. Kelley
	France	M. Dharmadhikari
	Grèce	M. Stamatikos
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Pakistan	M. Ahmad
	Panama	M. Moscoso
	République de Corée	M. June Byoung Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	M ^{me} MacNaughtan
	Sierra Leone	M. Kanu
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobic
	Somalie	M. Abdullahi Yusuf

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République bolivarienne du Venezuela à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : À la mi-août, une augmentation de la présence militaire des États-Unis a été signalée dans le sud des Caraïbes, au large des côtes vénézuéliennes. Selon les autorités américaines, ces déploiements s'inscrivent dans le cadre de leurs efforts visant à « empêcher les drogues d'inonder les États-Unis et à traduire les responsables en justice ». Cette présence militaire a accru les tensions existantes entre les deux pays.

Le 29 août, le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela a rencontré le Secrétaire général pour lui faire part des préoccupations de son gouvernement concernant ce déploiement, préoccupations qui ont été reprises par le Ministre des relations extérieures du pays lors d'une réunion avec le Secrétaire général en septembre.

Les tensions se sont encore accrues le 2 septembre, lorsque le Gouvernement des États-Unis a annoncé que son armée avait effectué une frappe contre un navire soupçonné de transporter des drogues illicites dans les eaux internationales, au sud de la mer des Caraïbes. Selon les autorités américaines, 11 personnes auraient été tuées dans cette attaque. Selon les informations communiquées par les autorités américaines, d'autres frappes aériennes ont été menées les 15, 16 et 19 septembre, puis le 3 octobre, contre des navires soupçonnés de transporter de la drogue. Au total, ces opérations auraient fait 21 morts. L'emplacement exact de ces attaques n'a pas été divulgué. L'ONU n'est pas en mesure de vérifier ces informations.

Le 2 octobre, une porte-parole de la Maison Blanche a déclaré que le Président avait agi conformément au droit des conflits armés en cherchant à protéger les États-Unis contre ceux qui tentent d'introduire un poison mortel sur leurs côtes, et afin d'honorer la promesse du Président de s'attaquer aux cartels, qui sont considérés comme des menaces pour la sécurité nationale, pour les empêcher de tuer des Américains.

Les autorités vénézuéliennes ont annoncé qu'elles étaient en état d'alerte depuis les premiers signalements des déploiements militaires par les États-Unis en août. Elles ont également déclaré publiquement que le Venezuela ne voulait pas de guerre, mais qu'il continuait de se préparer à défendre sa souveraineté. Le 18 août, le Président Nicolás Maduro Moros a annoncé la mobilisation de 4,5 millions de membres de la Milice nationale bolivarienne, une force civile ayant reçu une formation militaire, pour soutenir les forces armées. Les autorités vénézuéliennes ont également annoncé le lancement d'exercices militaires le long des côtes du pays, y

compris la mobilisation de navires de guerre, d'avions et de drones afin de renforcer la défense et la souveraineté.

Le 4 septembre, selon le Gouvernement des États-Unis, deux avions militaires vénézuéliens ont survolé un navire de la marine américaine dans les eaux internationales, un acte que les États-Unis ont qualifié de très provocateur.

Le 13 septembre, les autorités vénézuéliennes ont également dénoncé le fait qu'un navire américain avait immobilisé pendant huit heures un bateau de pêche qui naviguait dans les eaux vénézuéliennes.

Le 29 septembre, le Président Maduro Moros a signé un décret déclarant l'état d'urgence, étendant les pouvoirs de la présidence en matière de sécurité en cas d'agression extérieure. Les détails du décret n'ont pas été divulgués.

Le 2 octobre, les autorités vénézuéliennes ont déclaré avoir identifié cinq avions de chasse américains volant à 75 kilomètres de leurs côtes, dénonçant ces vols comme une provocation et une menace pour la sécurité nationale et pour la sécurité de l'aviation civile. Les autorités vénézuéliennes ont fermement condamné les frappes, que le Président Maduro Moros a qualifiées de violation du droit international, et ont demandé l'ouverture d'une enquête internationale.

Dans une lettre adressée au Conseil de sécurité et datée du 9 octobre, le Représentant permanent du Venezuela a en outre déclaré que le véritable objectif des agissements des États-Unis était de promouvoir leurs politiques de changement de régime.

Depuis le 21 août, le Secrétaire général, par l'intermédiaire de son porte-parole, exhorte les deux parties à désamorcer les tensions, à faire preuve de retenue et à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Le Secrétaire général a souligné qu'il est impératif que les États Membres veillent à ce que leurs efforts pour lutter contre le trafic de drogue soient menés dans le respect du droit international, y compris la Charte des Nations Unies. Le Secrétaire général a également reconnu les difficultés que présente la criminalité transnationale organisée aux États Membres. Il a appelé à une coopération étroite et à un dialogue constructif afin de garantir que les efforts déployés pour faire face à ces menaces respectent l'état de droit et les droits humains.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, par l'intermédiaire de son porte-parole, a également souligné que l'emploi de la force pour lutter contre le trafic est une question qui relève, en principe, de l'application de la loi et que tout emploi de la force doit respecter le droit des droits humains et les normes en la matière, y compris les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

L'ONU est consciente des conséquences dévastatrices de la violence liée à la criminalité transnationale organisée, qui touchent à la fois les pays de production, de transit et de destination, déchirent le tissu des communautés et compromettent le développement et la stabilité dans l'ensemble de la région. Nous continuons d'insister sur la nécessité de mener tous les efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le respect du droit international, y compris la Charte des Nations Unies.

Enfin, nous renouvelons l'appel à la désescalade et continuons d'exhorter les parties à éviter toute action susceptible de menacer la paix et la sécurité internationales dans la région. Nous appelons à un dialogue constructif et à un règlement pacifique des différends. L'ONU reste prête à appuyer tous les efforts déployés dans ce sens.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd’hui à la demande du Venezuela, un État souverain soumis depuis plusieurs mois à des pressions sans précédent et à la menace d’une invasion militaire. La situation s’aggrave avec chaque jour qui passe. Les États-Unis mènent des activités militaires de grande envergure à quelques kilomètres des côtes de ce pays, qui menacent directement la paix et la sécurité régionales et internationales.

Nos collègues américains contesteront probablement ce fait en disant qu’ils ne menacent personne mais plutôt qu’ils luttent contre le trafic de drogue. C’est du moins la version activement promue par Washington. Je suggère donc d’examiner et d’évaluer les faits dont nous disposons pour nous faire notre propre opinion, en toute impartialité, sur la gravité de cette situation.

En août, Washington a commencé à concentrer une importante présence militaire dans le sud des Caraïbes. Les États-Unis ont transféré trois destroyers, des avions de patrouille anti-sous-marins, des navires de guerre et un sous-marin nucléaire au large des côtes du Venezuela. Au total, le contingent militaire dépasse 4 000 personnes.

Comment devons-nous qualifier cet accroissement de la présence militaire ? S’agit-il de préparatifs en vue d’une invasion ou simplement d’un redéploiement et d’un exercice militaire ordinaires ? On pourrait croire qu’il s’agit de cette deuxième option, si ce n’est que les représentants des États-Unis ont déclaré ouvertement et à plusieurs reprises que l’un de leurs objectifs politiques était un changement de régime dans l’État indépendant dont il est question aujourd’hui. Le Venezuela a donc toutes les raisons de penser que son voisin du nord est prêt à utiliser sa flotte pour mettre sa menace à exécution.

Quant à la présence ou l’absence d’une menace liée au trafic de drogue, la propagande américaine nous demande de croire au mythique Cartel de Los Soles, qui transporterait des tonnes de cocaïne du Venezuela vers les États-Unis, et dont le chef ne serait autre que le Président de la République bolivarienne, que les États-Unis n’apprécient pas. Il serait lié à des cartels de la drogue et des groupes armés à travers le monde, et empoisonnerait la vie de millions de citoyens américains avec la drogue. Il s’agit d’une intrigue digne d’une superproduction hollywoodienne dans laquelle les Américains sauveraient le monde une fois de plus. Toutefois, ces affirmations ne s’appuient sur aucun élément probant.

Rappelons que l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ne considère pas le Venezuela comme une plaque tournante du trafic de drogue, car 87 % de la cocaïne qui entre aux États-Unis passe par l’océan Pacifique, auquel le Venezuela n’a même pas accès. La Maison Blanche dira peut-être qu’elle n’est pas d’accord avec les évaluations de l’ONU. Dans ce cas, prenons le rapport du Département d’État des États-Unis publié sur la question en mars. Ce rapport ne mentionne même pas le Cartel de Los Soles, contre lequel l’ensemble du Commandement Sud des États-Unis aurait été mobilisé. Faut-il vraiment croire que le Département d’État des États-Unis n’a appris l’existence de cette menace pour la sécurité nationale qu’au cours des deux derniers mois ? C’est difficile à croire. Il est beaucoup plus probable que les propagandistes américains n’avaient tout simplement pas encore inventé cette menace à ce moment-là.

Néanmoins, pour confirmer sa détermination, et à titre d’exemple, Washington a récemment coulé quatre petits navires et a déclaré être en possession de preuves irréfutables qu’ils appartenaient à des cartels de la drogue. Dans le même temps, la communauté internationale n’a pas la possibilité de vérifier ces affirmations, car les suspects n’ont été ni détenus ni inculpés, et la cargaison qu’ils transportaient, selon les Américains, a été détruite. En d’autres termes, on a simplement tiré sur

des navires avec des personnes à bord, en haute mer, sans procès ni enquête, selon l'éthique des cowboys qui consiste à tirer en premier, et on nous demande maintenant de croire après coup qu'il y avait des criminels à bord.

La Russie condamne fermement ces frappes contre des navires civils, qui constituent une violation flagrante du droit international et des droits humains. Ces actions s'inscrivent dans le droit fil de la fameuse théorie de l'exceptionnalisme américain, selon laquelle les États-Unis peuvent tout se permettre, tandis que les autres pays ne peuvent faire que ce que les États-Unis leur permettent. Nous rejetons fermement cette logique, qui sous-tend le concept d'un ordre mondial fondé sur des règles, arbitrairement formulées par les États-Unis et leurs alliés. Nous appelons tous les membres sensés de la communauté internationale à faire de même.

Dans ce contexte, nous sommes très alarmés par les allusions de plus en plus explicites et totalement infondées de Washington à un lien présumé entre les gangs opérant en Haïti et les fameux cartels vénézuéliens. Nous considérons qu'il s'agit d'une tentative des États-Unis de prendre la température avant d'invoquer, à terme, la récente résolution 2793 (2025), qui évoque la lutte contre le banditisme, pour justifier leurs actions. Cette résolution a été récemment imposée au Conseil par les États-Unis, et un certain nombre de membres, dont la Russie, se sont abstenus dans le vote. Nous tenons à avertir tout le monde dès maintenant que cette tentative des États-Unis n'aboutira à rien. Il ne faut pas compter aucune légitimité juridique internationale, même la plus farfelue, pour justifier les actes illégaux perpétrés par Washington.

Ne nous y trompons pas. Nous sommes confrontés aujourd'hui à une campagne éhontée visant à exercer des pressions politiques, militaires et psychologiques sur le gouvernement d'un État indépendant, dans le seul but de renverser un régime que les États-Unis jugent indésirable. Elle est menée grâce aux outils traditionnels que sont les révoltes de couleur et les guerres hybrides, dont ont déjà fait des millions de victimes à travers le monde. Dans le même temps, la Maison Blanche, en exacerbant constamment les tensions et en attisant artificiellement la confrontation, ferme délibérément la porte à toute possibilité de négociation et fait fi des appels du dirigeant vénézuélien à lutter conjointement contre le trafic de drogue. De ces agissements à l'agression armée directe, il n'y a qu'un pas.

Washington doit immédiatement mettre fin à l'escalade, qui est basée sur des prétextes fallacieux, et ne pas commettre l'erreur irréparable de lancer des opérations militaires contre le Venezuela. Cela risquerait d'entraîner une dégradation brutale et incontrôlée de la situation, ce qui conduirait à une grave déstabilisation régionale et saperait les fondements de la coexistence pacifique en Amérique latine, notamment la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes en 2014. Au lieu d'honorer les principes du droit international, de l'égalité souveraine des États et du respect de leur souveraineté, Washington confirme dans ce cas qu'il considère la région exclusivement comme son arrière-cour, dans l'esprit de la fameuse doctrine Monroe, qui a été rejetée à maintes reprises par les Latino-Américains.

Nous exprimons notre solidarité et notre plein appui au peuple et au Gouvernement vénézuéliens, et nous poursuivrons notre coopération et notre coordination étroites avec Caracas en vue d'adopter de nouvelles mesures pour empêcher toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. Le Venezuela, comme d'autres puissances régionales qui subissent la pression constante de leur voisin du nord, a tout à fait le droit de déterminer son orientation politique et socioéconomique. Nous espérons que les États d'Amérique latine, indépendamment du niveau et de la qualité de leurs relations bilatérales avec le Venezuela, feront preuve, en ces temps difficiles, de solidarité et d'unité pour défendre leur identité et leur indépendance politique. Nous appelons également tous nos collègues du Conseil de sécurité, et en

général tous les membres sensés et responsables de la communauté internationale, à démontrer leur attachement au droit international et à la Charte des Nations Unies, et à envoyer un signal ferme et sans ambiguïté à Washington.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue l'organisation de la présente séance d'urgence du Conseil de sécurité et remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Dernièrement, au nom de la lutte contre le trafic de drogue, les États-Unis ont déployé des forces dans les eaux des Caraïbes, au large des côtes du Venezuela. Ils ont affirmé avoir coulé des navires vénézuéliens, abattu des marins et intercepté et saisi des bateaux de pêche vénézuéliens, ce qui entraîne des tensions continues dans la région. Les opérations de maintien de l'ordre unilatérales et excessives menées par les États-Unis contre des navires d'autres pays dans les eaux dites internationales portent atteinte aux droits humains fondamentaux des personnes concernées, y compris le droit à la vie. Elles constituent une menace pour la liberté et la sécurité de la navigation dans les eaux concernées et peuvent compromettre la liberté de la haute mer que la loi confère à tous les pays. Ces actes portent gravement atteinte à la souveraineté, à la sécurité et aux droits et intérêts légitimes des autres pays, violent gravement le droit international et menacent la paix et la sécurité régionales. Nous sommes profondément préoccupés par cette situation et nous suivrons de près son évolution.

La Chine s'oppose à tout acte qui viole les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que la souveraineté et la sécurité d'autres pays. Nous nous opposons à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et rejetons toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures du Venezuela sous quelque prétexte que ce soit. Nous demandons instamment aux États-Unis de cesser immédiatement ces agissements afin d'éviter une nouvelle escalade de la situation et de ne pas utiliser l'excuse de la lutte contre le trafic de drogue pour mettre en péril la sécurité de la navigation des pays ainsi que la liberté et les droits dont ils jouissent en vertu du droit international. La Chine a toujours appuyé les efforts de lutte contre la criminalité transnationale dans le cadre d'une coopération internationale renforcée et appelle les États-Unis à coopérer en matière judiciaire et répressive dans les cadres juridiques bilatéraux et multilatéraux pertinents.

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont des États souverains et indépendants. En 2014, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a déclaré la région zone de paix. Récemment, de nombreux pays de la région ont exprimé leurs profondes inquiétudes au sujet des agissements des États-Unis et les ont vivement condamnés, appelant la communauté internationale à travailler de concert et exhortant les États-Unis à cesser leurs activités hostiles et à maintenir la paix en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous espérons que les États-Unis entendront les appels des pays de la région et préserveront véritablement la paix et la stabilité en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Mme Blokar Drobic (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

En ces temps difficiles, où les conflits persistent dans de nombreuses régions du monde, l'importance primordiale du respect de la Charte des Nations Unies et du droit international nous est régulièrement rappelée. La prolifération des conflits et l'insécurité croissante sont inévitablement liées aux violations de notre engagement commun en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Si nous sommes préoccupés, à cet égard, par la situation au large des côtes du Venezuela, nous sommes tout aussi inquiets de la détérioration de la situation humanitaire et des droits humains dans le pays, aggravée par l'instabilité politique et la violence.

La sûreté maritime dans les Caraïbes ayant des répercussions importantes sur la stabilité régionale, les faits décrits par le Secrétaire général adjoint Jenča pourraient créer un dangereux précédent et provoquer l'instabilité. À ce stade, il est donc de la plus haute importance de s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver encore la situation.

Travailler ensemble dans le cadre d'une coopération internationale en matière judiciaire et répressive est le moyen le plus efficace et le plus puissant de lutter contre la criminalité organisée. Il est de notre responsabilité, en tant que membres du Conseil, de veiller à ne pas nous écarter de la Charte des Nations Unies et du droit international et d'insister pour que les obligations qui en découlent soient respectées en toutes circonstances.

Nous saluons l'engagement de l'Amérique latine et des Caraïbes en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Nous saluons les déclarations faites et les mesures prises par les pays et les groupes de pays de la région pour respecter cet engagement. La Slovénie les soutiendra dans leurs efforts pour que la région continue d'être une zone de paix.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé fort utile, et la Sierra Leone prend note de la communication de la République bolivarienne du Venezuela datée du 9 octobre 2025.

À l'approche du quatre-vingtième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, la présente séance doit nous rappeler que les principes énoncés dans la Charte gardent toute leur pertinence et qu'il faut veiller à ce que notre cadre de sécurité collective reste le fondement de la paix et de la stabilité.

Lorsque la Charte a été signée à San Francisco il y a 80 ans, ce n'était pas dans l'illusion que les conflits ou les menaces à la paix et à la sécurité internationales disparaîtraient des préoccupations de l'humanité. Cette signature reposait plutôt sur la conviction que la récurrence des menaces et des conflits dévastateurs ne pouvait être évitée que par un engagement commun en faveur d'un système fondé sur des règles.

La promesse faite par la Charte de préserver les générations futures du fléau de la guerre reposait sur l'acceptation par tous les États, grands et petits, des principes fondamentaux de souveraineté, d'intégrité territoriale, d'indépendance politique, de non-intervention, de non-recours à la force et de règlement pacifique des différends.

Conscients des échecs de la Société des Nations, les rédacteurs de la Charte ont délibérément remplacé la doctrine de la loi du plus fort par un nouvel ordre international régi par le droit. Ils ont compris qu'une paix durable exigeait une responsabilité collective et de la retenue. C'est pour cette raison que l'ONU a mis en place un système de sécurité collective, le Conseil de sécurité étant l'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette structure devait garantir que la force ne serait plus jamais le premier recours en cas de conflit.

L'autorité du Conseil implique une obligation de garantir la clarté et de préserver la cohérence dans l'application des principes énoncés dans la Charte. Les règles qui lient la communauté internationale doivent s'appliquer de la même manière à tous les États Membres. La légitimité du système multilatéral dépend de cette égalité devant la loi. Lorsque le Conseil agit, il s'exprime au nom de tous les États Membres. Lorsqu'il ne fait pas respecter les règles qui pérennissent la paix, il risque d'affaiblir le système même qui a été conçu pour nous protéger tous.

La Sierra Leone prend note des préoccupations soulevées dans la lettre du Venezuela concernant l'évolution de la situation dans la région des Caraïbes, ainsi que de l'appel lancé au Conseil de sécurité pour qu'il défende les buts et principes énoncés dans la Charte. Bien qu'il soit peut-être trop tôt pour formuler des observations sur

les détails des faits signalés, la Sierra Leone rappelle que tous les États Membres ont l'obligation de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres États, de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et de régler les différends par des moyens pacifiques. Ces obligations ne sont pas assorties de conditions. Elles sont le fondement de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le cadre de notre introspection habituelle, nous rappelons que l'histoire de notre pays a démontré que la paix, une fois perdue, ne peut être restaurée que par le respect de la loi, le dialogue et la coopération. À ce titre, la Sierra Leone réaffirme son attachement inébranlable aux principes énoncés dans la Charte et au cadre plus large du droit international qui en est le socle. Il s'agit notamment de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui codifie de nombreuses règles de droit international coutumier applicables aux parties non étatiques et établit un régime juridique complet régissant les activités maritimes. À cet égard, nous prenons également note du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a fait de l'Amérique latine et des Caraïbes une zone exempte d'armes nucléaires.

En conséquence, la Sierra Leone souligne que la menace ou l'emploi de la force en violation de la Charte et du droit international est illégale et sape la cohésion du système international fondé sur des règles. La Charte n'autorise le recours à la force que dans deux circonstances : lorsque le Conseil l'autorise en vertu du Chapitre VII ou lorsqu'un État agit en état de légitime défense en réponse à une agression armée, tel qu'énoncé à l'Article 51. En dehors de ces paramètres, l'emploi unilatéral de la force, qu'il soit justifié par la défense préventive, la lutte contre le terrorisme ou la lutte contre la criminalité transnationale, ne repose sur aucun fondement juridique. De telles actions sapent la confiance dans le système de sécurité collective et risquent de déstabiliser des régions entières.

S'agissant de ces activités criminelles transnationales, les voies de recours appropriées doivent s'inscrire strictement dans les limites du droit. Les États doivent recourir aux mécanismes établis de coopération internationale, notamment les traités d'entraide judiciaire, les accords d'extradition et l'échange d'informations par l'intermédiaire d'organismes internationaux compétents tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et INTERPOL. Ces mécanismes offrent des moyens légaux de lutter contre les menaces transnationales tout en respectant les principes énoncés dans la Charte.

En outre, tous les États Membres, sans distinction, sont tenus de veiller à ce que leurs actes, qu'ils soient politiques, économiques ou militaires, soient conformes au droit international et contribuent au maintien de la paix. L'application sélective des normes affaiblit la confiance dans le multilatéralisme et porte atteinte à la capacité du Conseil à agir collectivement.

La Sierra Leone appelle donc à la retenue, à la reprise du dialogue et à l'application stricte des principes juridiques internationaux par toutes les parties concernées. Les mécanismes de règlement pacifique, de négociation, de médiation, d'arbitrage et de recours judiciaire existent précisément pour éviter la confrontation. Le Conseil de sécurité doit quant à lui rester le gardien de ces principes, en veillant à ce que ses décisions renforcent, plutôt que d'éroder, l'architecture de sécurité collective envisagée à San Francisco il y a huit décennies.

Nous devons donc décider, comme l'ont fait les fondateurs de l'ONU il y a 80 ans, que le maintien de la paix internationale n'est pas la prérogative des États Membres à titre individuel mais la responsabilité de tous. Car c'est en respectant le droit, la souveraineté et le principe de règlement pacifique des différends que la promesse de la Charte, à savoir préserver les générations futures du fléau de la guerre, peut se concrétiser réellement.

Mme Rodrigues-Birkett (Guyana) (parle en anglais) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé et salue la participation du Représentant permanent du Venezuela à la séance d'aujourd'hui.

Le Guyana a pris bonne note des lettres envoyées par le Ministre des relations extérieures et le Représentant permanent du Venezuela au Président du Conseil de sécurité, les 2 et 9 octobre respectivement, dans lesquelles ils expriment leur inquiétude face à l'escalade de la situation dans la région des Caraïbes. Nous avons également examiné attentivement les informations et les déclarations officielles publiées par le Gouvernement des États-Unis, qui donnent des indications importantes sur les mesures prises dans la mer des Caraïbes.

Les dirigeants régionaux ont été informés que les opérations en cours visent le trafic de drogue.

L'abus et le trafic de drogues illicites sont les principaux moteurs de la criminalité et de la violence dans de nombreux pays et sociétés. Les conséquences ne sont nulle part aussi graves que dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, qui abrite un peu plus de 8 % de la population mondiale et 33,6 millions de pauvres. Le trafic de drogues et les réseaux criminels qu'il utilise peuvent saper les institutions de l'État, mettre en péril la démocratie, pervertir l'état de droit et déstabiliser les économies. En conséquence, notre région compte aujourd'hui près d'un tiers des homicides commis dans le monde, et nos jeunes sont devenus les victimes d'organisations criminelles qui se nourrissent avidement de la demande de drogues illicites et de psychédéliques bien au-delà de nos frontières.

Malgré les efforts persistants que nous déployons pour nous débarrasser de ce fléau, ceux-ci n'ont pas encore produit les résultats souhaités. Les organisations criminelles ne cessent d'évoluer, créant des réseaux de plus en plus sophistiqués pour contourner les forces de l'ordre et étendre leurs activités illicites afin d'augmenter leurs profits et d'exploiter les vulnérabilités créées par l'instabilité sociale et politique. Pendant ce temps, de nombreux gouvernements ont dû augmenter leurs investissements dans la détection et la répression aux dépens des programmes de développement socioéconomique.

C'est dans ce contexte que les dirigeants de notre région se sont engagés à mettre un terme à ce phénomène préjudiciable. Les États membres de la Communauté des Caraïbes accordent le plus haut degré de priorité à la coopération et aux synergies internationales en matière de lutte contre les drogues illicites.

Hier encore, le Guyana s'est joint à plusieurs pays des Caraïbes pour renforcer sa réponse aux menaces nouvelles et émergentes liées à la drogue en lançant un système national d'alerte précoce, conçu pour détecter et évaluer les nouvelles substances psychoactives, pour y réagir rapidement et pour renforcer nos cadres de santé publique et de sécurité nationale.

La coopération internationale, régionale et bilatérale a joué un rôle crucial dans le démantèlement des réseaux de trafic qui exploitent le Guyana comme point de transbordement de la cocaïne et d'autres stupéfiants. C'est dans cet esprit que le Guyana continue de plaider pour le renforcement des partenariats et de la coopération entre les pays et les organisations régionales et internationales. Ces partenariats doivent être ancrés dans l'état de droit et les cadres juridiques internationaux afin de garantir une approche unifiée et légale de la lutte contre le trafic de drogue et les crimes connexes.

Nous sommes fiers du fait que notre région ait été proclamée zone de paix. À ce titre, notre engagement en faveur de la non-intervention, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que du règlement pacifique des différends, est ferme et inébranlable. Nous sommes également conscients que cette paix n'est

pas à l'abri des menaces posées par les réseaux criminels transnationaux de trafic de drogue. En effet, aucun pays d'Amérique latine et des Caraïbes ou d'Amérique du Nord n'est épargné par les effets dévastateurs du trafic de drogue, d'armes et de munitions. Nous pouvons et devons réagir collectivement de manière à préserver la stabilité de notre région et la sécurité de nos populations.

Pour terminer, il incombe à tous les dirigeants d'incarner la paix et de ne pas contribuer à la prolifération des conflits armés. Le Guyana continuera d'être un partenaire pour la paix et s'engage à collaborer avec toutes les parties prenantes pour veiller à ce que nous nous attaquions aux sources d'instabilité et de troubles, tout en continuant de respecter les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

M. Moscoso (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous remercions Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, de son exposé détaillé. Nous saluons également la présence de la délégation du Venezuela.

Le Panama et le peuple vénézuélien sont unis par une fraternité profonde, ancrée dans l'histoire et les idéaux de liberté qui unissent nos peuples depuis l'époque du libérateur Simón Bolívar. Cependant, depuis des décennies, cette république sœur est soumise à un régime autoritaire qui n'a fait que persécuter son peuple, réduire au silence les voix dissidentes et démanteler la démocratie.

Face à cette situation, des voix courageuses s'élèvent pour s'opposer à l'une des dictatures les plus sévères de notre région. À cet égard, le Panama accueille avec satisfaction la nouvelle récente et félicite María Corina Machado, à qui a été décerné le prix Nobel de la paix aujourd'hui, en reconnaissance de sa lutte infatigable pour la liberté, la démocratie et les droits du peuple vénézuélien.

Dans ce contexte, le Panama tient à préciser qu'il ne reconnaît pas le régime autoritaire qui continue de maintenir le peuple vénézuélien dans l'une des pires crises politiques, sociales, humanitaires et criminelles de notre région.

Le Panama est très fier d'être le dépositaire des documents qui confirment, de manière incontestable, que le Président de la République bolivarienne du Venezuela est S. E. M. Edmundo González Urrutia.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer le message transmis à l'époque par le Président de la République du Panama, José Raúl Mulino, au Président élu du Venezuela, Edmundo González Urrutia : « Le Panama se tient à vos côtés et aux côtés de la légitimité que vous représentez ».

Nous adressons ce message à tout le peuple vénézuélien, qui subit aujourd'hui les conséquences d'un régime dictatorial, ainsi qu'aux plus de 8 millions de Vénézuéliens qui, fuyant la situation insoutenable dans le pays, ont été contraints de quitter leur patrie et de reconstruire leur vie dans le déracinement et l'exil.

Le Panama condamne les violations répétées des droits humains et les persécutions politiques qui caractérisent le régime. La détérioration progressive des institutions, l'autoritarisme et l'érosion des droits politiques et civils au Venezuela constituent, en eux-mêmes, une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et pour la stabilité de toute la région.

Cependant, en ce qui concerne les préoccupations en matière de sécurité dans la mer des Caraïbes, nous insistons sur le fait qu'elles ne doivent pas être instrumentalisées à des fins politiques ni pour détourner l'attention des défis institutionnels et humanitaires auxquels le Venezuela est confronté. En outre, étant donné qu'il s'agit d'une question prioritaire pour notre pays, le Panama réaffirme qu'il importe de préserver la paix, la sécurité et la stabilité maritime régionale, car elles constituent des piliers essentiels pour l'ensemble de notre hémisphère.

En tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Panama réaffirme son engagement à préserver l'ordre juridique international régissant les océans. À cet égard, toute action susceptible de compromettre cet objectif commun doit être abordée de manière responsable, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, et dans le strict respect de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international.

Tout en reconnaissant les préoccupations légitimes suscitées par le trafic de drogue, la piraterie et d'autres activités illicites dans les eaux de notre région, nous soulignons qu'au-delà des réponses militaires, il est possible de lutter contre ce fléau grâce à des stratégies coordonnées et durables. Ces stratégies, fondées sur la coopération, l'entraide et le plein respect du cadre juridique international, permettent en outre de démanteler efficacement les vastes réseaux qui soutiennent ces économies illicites. Le Panama estime que les menaces transnationales auxquelles notre région est confrontée exigent des réponses communes, fondées sur le respect du droit international et sous-tendues par un engagement commun en faveur de la paix et de la stabilité dans l'hémisphère.

Mme MacNaughtan (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Le Royaume-Uni est solidaire du peuple vénézuélien et de son droit à la démocratie, à la liberté et à la dignité humaine.

La revendication du pouvoir par Nicolás Maduro Moros est entachée de fraude. Le Conseil national électoral du Venezuela n'a toujours pas publié les résultats complets des élections de juillet 2024, qui n'ont été ni libres ni régulières. Son régime ne reflète pas la volonté du peuple vénézuélien. Depuis les élections, les autorités vénézuéliennes ont continué d'intensifier la répression et de violer les droits fondamentaux de tous les Vénézuéliens et de toutes les Vénézuéliennes. Plus de 800 Vénézuéliens sont toujours détenus arbitrairement, et des cas de disparitions forcées visant des membres de l'opposition, des défenseurs des droits humains et des médias indépendants ont été signalés. Cela doit cesser. Les droits humains doivent être protégés et la volonté démocratique du peuple vénézuélien doit être respectée. Le Royaume-Uni continuera de collaborer avec ses partenaires internationaux en vue d'une transition négociée au Venezuela, seule solution garantissant le respect de la volonté de tous les Vénézuéliens et de toutes les Vénézuéliennes.

Le trafic de drogue et la criminalité organisée constituent des menaces mondiales. Ils emportent des vies, détruisent des communautés, entravent la croissance économique et menacent notre sécurité et notre prospérité communes. Le Royaume-Uni reste déterminé à lutter contre le fléau de la drogue et de la criminalité organisée, notamment avec ses partenaires d'Amérique latine, conformément aux principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Enfin, je tiens à féliciter María Corina Machado, qui s'est vu décerner aujourd'hui le prix Nobel de la paix. C'est une personne inspirante qui n'a jamais faibli dans son combat pour la démocratie, les droits humains et l'état de droit au Venezuela.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'urgence afin d'examiner la situation portée à notre attention par la République bolivarienne du Venezuela. Je salue également la participation du Représentant permanent du Venezuela à la présente séance, et je remercie le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Miroslav Jenča, de son exposé éclairant.

L'Algérie suit avec inquiétude l'évolution récente de la situation et tient à souligner qu'il importe d'éviter toute escalade susceptible de menacer la paix et la sécurité régionales.

La Charte des Nations Unies énonce les principes qui constituent le fondement de la coexistence pacifique entre les nations et qui visent à développer entre elles des relations amicales, fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples, de l'égalité souveraine, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, de l'intégrité territoriale et du règlement pacifique des différends. Il ne s'agit pas d'idéaux abstraits, mais d'engagements contraignants qui guident notre responsabilité collective de préserver la paix et la sécurité internationales.

Dans cet esprit, l'Algérie appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter toute action ou déclaration susceptible d'aggraver davantage la situation. Le dialogue et la diplomatie restent les seuls moyens viables de régler les différends et de maintenir la stabilité régionale.

Dans le contexte particulier des événements récents qui se sont produits dans la région, nous rappelons qu'il importe de préserver la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix, comme l'ont proclamé les dirigeants de la région, engagement qui doit continuer de guider les relations entre les États qui composent cette région.

L'Algérie, qui a elle-même mené un combat acharné contre le trafic de drogue et la criminalité organisée transfrontières, estime que la lutte résolue contre ce fléau relève de la responsabilité et de l'effort communs de tous les membres de la communauté internationale. Aucun pays ne peut y faire face seul. Ce défi doit être relevé dans le cadre d'une coopération internationale fondée sur le respect mutuel, la souveraineté et la solidarité. Ce qu'il faut, ce sont des stratégies globales qui contribuent à renforcer les institutions, à promouvoir le développement socioéconomique, à lutter contre les menaces pour la sécurité et à s'attaquer aux causes profondes qui alimentent ces réseaux illicites.

Pour terminer, l'Algérie estime que la voie à suivre passe par la diplomatie, la coopération et le respect du droit international. Honorons la vision qui sous-tend la Charte des Nations Unies et œuvrons sans relâche en faveur de la paix, de la justice et de la dignité de tous les peuples.

M. Abdullahi Yusuf (Somalie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance en réponse à la lettre de la République bolivarienne du Venezuela (S/2025/618). Nous exprimons également notre gratitude au Sous-Secrétaire général Jenča pour son exposé complet sur l'évolution inquiétante de la situation. Nous saluons la participation du représentant du Venezuela à la présente séance.

Notre délégation suit avec beaucoup d'attention et d'inquiétude l'évolution de la situation dans la région des Caraïbes. Les questions soulevées aujourd'hui mettent en évidence les risques qu'une montée des tensions peut faire peser sur la paix et la stabilité régionales et internationales. Dans ce contexte, nous souhaitons souligner l'importance de la retenue, du calme et du dialogue entre toutes les parties concernées. Il est primordial de tout mettre en œuvre pour éviter tout acte ou toute déclaration susceptible d'aggraver la situation.

Nous encourageons toutes les parties à recourir aux voies diplomatiques et aux mécanismes internationaux existants pour répondre à toutes les préoccupations. Nous réaffirmons qu'il reste fondamental de respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier le règlement pacifique des différends, pour préserver la stabilité dans la région et au-delà. En cette période délicate, nous exhortons toutes les parties prenantes à faire preuve de prudence et de responsabilité, et nous affirmons que nous sommes prêts à soutenir tous les efforts en faveur de la désescalade et de la compréhension mutuelle.

M. Stamatikos (Grèce) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

La Grèce suit de près l'évolution de la situation dans la région et est préoccupée par la récente escalade des tensions. En outre, nous sommes alarmés par la menace croissante que fait peser le trafic de drogue sur l'ensemble de la région, ce qui a une incidence directe sur la sûreté maritime. À cet égard, il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la production et le trafic de stupéfiants.

Nous pensons que le dialogue et la diplomatie sont la seule voie viable qui mène au règlement pacifique des différends, en ayant recours aux outils prévus par la Charte des Nations Unies. En outre, nous insistons sur la nécessité d'agir conformément au droit international, y compris les obligations relatives au droit international humanitaire et au respect des droits humains.

Il est capital que toutes les parties s'attachent à désamorcer la situation, compte tenu de la crise socioéconomique et humanitaire qui sévit actuellement dans la région. La Grèce est prête à soutenir tous les efforts bilatéraux, régionaux et internationaux en faveur de la désescalade pour contribuer à régler la crise, pour éviter une nouvelle exacerbation des tensions.

Enfin, je voudrais féliciter María Corina Machado, à qui le prix Nobel de la paix a été attribué. Ses efforts en faveur de paix, de la démocratie et de la liberté sont une source d'inspiration.

M. June Byoung Park (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé.

À l'heure où le monde commence à entrevoir la lumière au bout du tunnel sous forme d'un cessez-le-feu après deux années douloureuses de crise à Gaza, il est regrettable de voir que la situation se détériore en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Au cours de la récente semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, de nombreux dirigeants du monde ont exprimé leur engagement commun à surmonter la crise du multilatéralisme et à s'attaquer aux divisions géopolitiques de plus en plus profondes qui caractérisent notre époque.

Dans le monde profondément interconnecté d'aujourd'hui, nous reconnaissions que les différences dans l'interprétation et l'application des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies peuvent parfois transformer ceux qui pourraient autrement régler leurs différends de manière pacifique en acteurs de tensions régionales. La République de Corée souhaite donc souligner l'importance du multilatéralisme et du dialogue pour rapprocher les vues de toutes les parties concernées. La République de Corée est prête à participer de manière constructive aux débats sur cette question, guidée par un sens aigu des responsabilités en tant que membre du Conseil de sécurité.

La République de Corée note avec satisfaction que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes perpétue depuis longtemps une fière tradition de multilatéralisme et de paix, comme en témoignent les nombreux organismes régionaux et la Proclamation historique de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix. Dans ce contexte, nous espérons que les organisations régionales compétentes joueront un rôle plus actif et constructif dans la promotion du dialogue et de la stabilité dans la région.

M. Kelley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : L'Administration Trump a lancé une offensive contre les cartels de la drogue et le trafic de drogue à destination des États-Unis. Le Président Trump a clairement indiqué qu'il allait utiliser tout le pouvoir de l'Amérique et toute la puissance des États-Unis pour s'attaquer à

ces cartels et les éradiquer, quel que soit l'endroit à partir duquel ils opèrent et peu importe depuis combien de temps ils agissent en toute impunité.

Le Président Trump a également indiqué très clairement qu'il n'allait pas laisser les États-Unis continuer d'être inondés de cocaïne, de fentanyl et d'autres drogues provenant de différents endroits, y compris du Venezuela, qui fait partie des itinéraires de trafic utilisés fréquemment. Nous allons éliminer les cartels de la drogue qui inondent les rues des États-Unis de leurs produits et tuent des Américains. Les États-Unis ont désigné les groupes Tren de Aragua et Cartel de Los Soles comme des entités terroristes, ce qu'ils sont. Lorsqu'ils inondent les rues américaines de drogues, ils terrorisent l'Amérique, et cette situation va cesser.

Soyons clairs : les cartels qui mènent cet assaut contre nos citoyens sont armés, bien organisés et violents. Ils disposent de moyens financiers, de technologies de pointe et de vastes capacités paramilitaires. Ils sèment la mort et la destruction parmi les Américains. Par conséquent, le Président Trump a qualifié ces cartels de groupes armés non étatiques, les a désignés comme des organisations terroristes et a déterminé que leurs actions constituent une attaque armée contre les États-Unis. Des pays étrangers amis ont déployé des efforts considérables pour lutter contre ces organisations terroristes et ont subi de ce fait d'importantes pertes humaines.

Les États-Unis ont atteint un point critique qui les oblige à recourir à la force pour se défendre et défendre les autres. Compte tenu des effets cumulés de ces actes hostiles contre les citoyens et les intérêts des États-Unis et de nations étrangères amies, le Président Trump a déterminé que notre pays était partie à un conflit armé non international et a ordonné au Département de la guerre de mener des opérations contre ces organisations, conformément au droit des conflits armés et à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Bien que la portée de ces frappes ait été limitée, les forces des États-Unis restent prêtes à mener les opérations militaires nécessaires afin d'éliminer la menace pour éviter que d'autres citoyens américains ne soient tués ou blessés.

Je souligne que les États-Unis ne reconnaissent pas Nicolás Maduro et ses acolytes comme le Gouvernement vénézuélien. Nicolás Maduro est un fugitif recherché par la justice américaine et le chef du violent Cartel de Los Soles, un groupe narcoterroriste. En outre, les actions et les politiques du régime illégitime de Maduro constituent une menace exceptionnelle pour la région et la sécurité nationale des États-Unis.

Nous remercions les pays des Amériques qui ont répondu à notre appel en désignant le Tren de Aragua et le Cartel de Los Soles comme des groupes terroristes, reconnaissant ainsi la menace qu'ils représentent pour l'ensemble de la région. Je réaffirme que les États-Unis ne faibliront pas dans leurs efforts pour protéger les Américains des narcoterroristes.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča, pour son intervention.

La France rappelle, comme en toutes circonstances, son attachement au droit international et à la Charte des Nations Unies. Les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale des États doivent être respectés. Tout différend international doit être réglé de manière pacifique, conformément au paragraphe 3 de l'Article 2 de la Charte.

La France suit avec attention les récents développements en mer des Caraïbes et elle appelle à éviter toute escalade qui pourrait menacer la paix et la sécurité dans la région et au-delà. La France réitère son engagement déterminé à lutter contre le narcotrafic, qui constitue une menace croissante pour la sécurité, la santé et la stabilité de nos sociétés. Elle a renforcé ses moyens judiciaires et ses moyens policiers

de lutte contre le narcotrafic et elle a approfondi sa coopération avec les pays de la région Caraïbes.

La France soutient les initiatives multilatérales visant à assécher les sources de financement des trafiquants et à renforcer le contrôle des frontières. Cette lutte doit se faire dans le respect du droit international, en particulier de la Charte des Nations Unies, et des différentes conventions des Nations Unies applicables, que ce soit la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ou la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui offrent des cadres universels de coopération en vue de la répression de ces trafics. La France rappelle l'importance du cadre régional offert par l'Accord de San José. La lutte contre le narcotrafic doit également être conduite dans le respect du droit international des droits de l'homme. Dans ce contexte, les États doivent se garder de toute initiative unilatérale armée.

La France souhaite aussi exprimer sa solidarité avec le peuple vénézuélien dans la crise qu'il traverse. À cet égard, la France salue l'attribution du prix Nobel de la paix à María Corina Machado, qui vient récompenser l'engagement de l'opposition vénézuélienne en faveur de la démocratie. La France réitère son appel à la reprise du dialogue entre toutes les parties prenantes, afin de permettre un retour à la stabilité au Venezuela.

M^{me} Landi (Danemark) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé et à saluer la participation du représentant du Venezuela à la présente séance.

Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter M^{me} María Corina Machado d'avoir été nommée lauréate du prix Nobel de la paix. Nous reconnaissions et saluons son action en faveur des élections libres et régulières, des droits civils et politiques et de l'état de droit au Venezuela.

Le Danemark s'associe au Secrétaire général pour exprimer sa préoccupation au sujet de l'aggravation récente des tensions en mer des Caraïbes. Nous demandons instamment à toutes les parties de désamorcer les tensions et de faire preuve de la retenue nécessaire. Il faut tout faire pour éviter que les antagonismes ne s'exacerbent, et les différends doivent être réglés par des moyens pacifiques. Il est indispensable de rechercher des solutions diplomatiques pour progresser vers un règlement pacifique conformément au droit international, y compris les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies. Toutes les mesures prises pour répondre aux préoccupations des uns et des autres doivent être conformes à la Charte, aux dispositions applicables du droit international des droits de l'homme et au droit de la mer.

Une approche calme et réfléchie est nécessaire. Le dialogue, les échanges et un engagement renouvelé en faveur de la diplomatie sont essentiels. Nous appelons les parties à prendre de toute urgence des mesures concrètes pour répondre à toutes les préoccupations et désamorcer les tensions. Nous les appelons également à collaborer davantage avec l'ONU et les organismes régionaux tels que la Communauté des Caraïbes et l'Organisation des États américains, afin de leur permettre de jouer un rôle dans la facilitation du dialogue et de la désescalade. Le Danemark appuie l'ambition de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes de faire des Caraïbes une zone de paix, et non une région de conflits et de tensions.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi m'associer à mes collègues pour remercier le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé. Je salue également la participation du Représentant permanent du Venezuela à la présente séance.

Nous sommes préoccupés par l'évolution inquiétante de la situation et par l'aggravation récente des tensions dans la région des Caraïbes. Nous prenons note des lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Venezuela, dans lesquelles il fait part de ses vues sur l'évolution de la situation dans la région, ainsi que de ses craintes quant aux risques que cette situation fait peser sur la stabilité régionale.

Dans un monde déjà polarisé et dans le contexte mondial fragmenté d'aujourd'hui, il nous incombe de souligner une fois de plus le caractère central et l'inviolabilité de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux qu'elle consacre, notamment les relations amicales entre les nations fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, l'égalité souveraine de tous les Membres, le règlement pacifique des différends, l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, et la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États. Les actions contraires à la Charte des Nations Unies et aux principes qui y sont énoncés risquent de créer des précédents dangereux et d'entraîner des conséquences susceptibles de déstabiliser des régions entières.

Ma délégation est pleinement convaincue que pour faire régner la paix, il faut renoncer à la confrontation et aux approches à somme nulle. Les défis complexes auxquels nous sommes confrontés en tant que communauté mondiale exigent que nous adoptions des approches inclusives, que nous fassions preuve de respect mutuel, que nous travaillions ensemble dans un but commun et que nous élaborions des réponses unifiées aux défis mondiaux. Nous appelons les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à désamorcer les tensions et à s'abstenir de toute action susceptible d'envenimer la situation. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, un dialogue de bonne foi reste le seul outil viable et durable pour régler les différends. Nous encourageons les parties à utiliser toutes les voies diplomatiques disponibles et à s'engager dans un dialogue constructif dans le cadre du droit international. Elles peuvent également se prévaloir des auspices et des bons offices de l'ONU, du Secrétaire général et des organisations régionales compétentes, le cas échéant.

Je tiens à rappeler que le recours au règlement pacifique était l'esprit sous-jacent de la résolution 2788 (2025), qui a été adoptée il y a trois mois, ainsi que l'engagement collectif qui a été pris dans cette résolution. Nous sommes conscients que la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogue, menace le bien-être des sociétés et des communautés. Toutefois, la réponse internationale à ces problèmes doit être ancrée dans le principe d'une responsabilité commune et partagée, dans le cadre d'une approche coopérative et globale, en stricte conformité avec le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, comme l'a également souligné le Sous-secrétaire général Jenča. Nous exhortons toutes les parties à respecter l'impératif de coexistence pacifique et à choisir la voie du dialogue et de la coopération pour faire en sorte que cette région soit bel et bien une zone de paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous sommes venus devant le Conseil de sécurité pour dénoncer une action extrêmement grave. En effet, il s'agit de tirer la sonnette d'alarme face à une série d'actions qui menacent la paix et la sécurité non seulement de notre pays, mais aussi de toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Depuis des années, le Gouvernement des États-Unis mène une campagne de propagande et de désinformation contre notre pays. Actuellement, il intensifie le déploiement de ses forces militaires à quelques kilomètres seulement des côtes vénézuéliennes. Cette escalade militaire se traduit par une mobilisation offensive de plus

de 10 000 soldats, ainsi que d'avions de chasse, de destroyers et de croiseurs lance-missiles, de troupes d'assaut, de moyens utilisés dans le cadre d'opérations spéciales et de missions secrètes, et même d'un sous-marin nucléaire. Les actions et les discours belliqueux du Gouvernement des États-Unis indiquent objectivement que nous sommes confrontés à une situation dans laquelle il est raisonnable de penser qu'une attaque armée va être lancée contre le Venezuela à très court terme.

C'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. Nous sommes ici parce que le Conseil de sécurité dispose des moyens nécessaires pour éviter que la situation ne s'aggrave plus encore. Nous sommes ici pour empêcher la commission d'un crime international. La Charte des Nations Unies nous offre à nous tous et toutes ici dans cette salle les moyens nécessaires non seulement pour confirmer l'existence d'une menace, mais aussi pour préserver la paix et la sécurité régionales et internationales. Si cet organe a la volonté politique d'honorer son mandat, il peut utiliser ces moyens. Le monde entier le regarde aujourd'hui. Il est temps de répondre aux attentes que nous, qui croyons en la Charte des Nations Unies, avons à l'égard du Conseil.

Le discours des États-Unis ne tient pas la route. Il est totalement détaché de la réalité. Depuis janvier, ce gouvernement tente de convaincre le monde qu'en ce moment même, aujourd'hui, des Vénézuéliens envahissent le territoire de ce pays, que la présence de Vénézuéliens, du simple fait de leur nationalité, constitue une menace pour la sécurité des États-Unis et qu'ils sont tous des terroristes. Cela revient à criminaliser l'ensemble du peuple vénézuélien. Avec cette opération de désinformation, le Gouvernement des États-Unis mène des attaques contre les Vénézuéliens à l'intérieur et à l'extérieur du territoire américain. Il les considère comme une menace, des ennemis étrangers, et il y a quelques jours, il a déclaré qu'il était en situation de conflit armé non international, dans le seul but d'avoir carte blanche pour faire la guerre au Venezuela. Le Gouvernement des États-Unis affirme tout cela en toute impunité, sans présenter l'ombre d'une preuve. La paix dans la région est gravement menacée par une fiction promue par un Gouvernement va-t-en-guerre qui trépigne d'impatience à l'idée d'attaquer un pays entier et son peuple.

Aujourd'hui, nous voyons tous les premières conséquences tragiques de la réalité à laquelle notre région est confrontée. Le Gouvernement des États-Unis a reconnu avoir bombardé, à des milliers de kilomètres de ses côtes, quatre petites embarcations dans les Caraïbes, assassinant 21 civils non armés qui n'ont jamais représenté une menace pour sa sécurité nationale. Le Gouvernement des États-Unis dissimule ses crimes sous le masque de la légitime défense, assassinant des civils sans fournir d'informations sur leur identité, sans vérifier le type de cargaison à bord des embarcations et sans présenter de preuves de l'imminence d'une attaque armée contre les forces des États-Unis. Ce n'est pas de la légitime défense. Ce sont des exécutions extrajudiciaires.

Il y a un assassin qui rôde dans les Caraïbes, un assassin qui cherche des prétextes pour fabriquer de toutes pièces un conflit et lancer une attaque en manipulant le principe de la légitime défense, et qui veut tuer et tuer encore. Il existe des procédures établies dans le monde entier pour lutter contre la drogue sans assassiner les suspects. Les États-Unis sont le seul Gouvernement qui proclame le principe « tirer d'abord, poser des questions ensuite ». Qui peut croire que l'objectif d'une escalade militaire de cette ampleur dans les Caraïbes est de lutter contre le trafic de drogue ? La vérité est que le Gouvernement des États-Unis, comme le confirme la presse internationale, a déjà émis un ordre secret autorisant l'emploi de la force militaire sur un sol étranger, sous le prétexte d'une fausse guerre contre le trafic de drogue. Parallèlement, la Central Intelligence Agency a également été autorisée à mener des opérations clandestines dans toute l'Amérique latine et les Caraïbes. Tout cela indique une nouvelle vague d'agressions dans notre région.

Il n'y a pas de conflit. Les États-Unis inventent de toutes pièces un conflit, et ils le font parce que, s'il vrai qu'il existe dans ce pays une tragédie causée par la toxicomanie, ce qui est très regrettable – et nous sommes prêts à aider à remédier à cette grave crise de santé publique – il y a une autre addiction dangereuse dont personne ne parle, l'addiction au pétrole. Les États-Unis veulent à tout prix contrôler toutes les sources de pétrole dans le monde, et ils estiment que le pétrole du Venezuela leur appartient. Son addiction désespérée le pousse à violer toutes les normes juridiques internationales. Nous l'avons vu en Iraq, en Syrie, en Libye et en Afghanistan. Le moment est venu d'empêcher une guerre contre le Venezuela. Si le Venezuela n'avait pas de pétrole, la menace militaire qui est sur le point d'être mise à exécution n'existerait pas. Le plan est clair. Il s'agit, une fois de plus, de mener une opération qui a déjà échoué par le passé, à savoir renverser le Président légitime et constitutionnel de la République bolivarienne du Venezuela, Nicolás Maduro Moros, dans le but d'installer un régime fantoche et de transformer notre pays en colonie.

Sans fournir de preuves, le Gouvernement des États-Unis est devenu le juge et le bourreau de tout un peuple. Toutefois, le droit international s'applique également aux États-Unis. Le pays ne fait pas exception. Il est assis à cette table parce qu'il s'est engagé à respecter la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, le Venezuela est venu exiger du Gouvernement des États-Unis qu'il s'acquitte de ses obligations internationales. Les moyens nécessaires pour régler cette situation existent. Notre pays a toujours été et restera disposé à dialoguer pour surmonter toute difficulté par des moyens politiques et diplomatiques afin de préserver notre région comme une zone de paix. L'une des questions dont nous devons débattre bilatéralement et de toute urgence est le rapatriement de 78 enfants vénézuéliens enlevés aux États-Unis, qui ont été séparés de leurs familles par une politique cruelle et raciste. Les enfants ne peuvent pas être utilisés comme otages dans le cadre d'une campagne d'extorsion à l'égard du Venezuela.

De quel droit les États-Unis militarisent-ils la région des Caraïbes ? Ils n'ont aucun droit de le faire. De quel droit les États-Unis exécutent-ils des civils, qui ont droit à la présomption d'innocence et à une procédure régulière ? Ils n'ont aucun droit de le faire. De quel droit les États-Unis terrorisent-ils et privent-ils de leurs moyens de subsistance les humbles pêcheurs de toute la région des Caraïbes ? Ils n'ont aucun droit de le faire. Les États-Unis considèrent que les Caraïbes leur appartiennent parce que, depuis plus d'un siècle, ils appliquent la doctrine Monroe fondée sur l'expansionnisme, qui n'est qu'un relent du colonialisme. Notre région a subi plus d'un siècle d'invasions par les États-Unis. En 250 ans d'histoire, les États-Unis n'ont connu que quatre années de paix, et ils sont aujourd'hui prêts à mettre le feu aux Caraïbes pour maintenir leur idéologie de guerre sans fin, une idéologie perverse que leur propre peuple rejette. Les États-Unis promeuvent la guerre sans fin comme un outil de propagande mondiale et une véritable industrie du mensonge et de la mort. De nombreux peuples ont été victimes de la cupidité des États-Unis à un moment ou à un autre. Combien de personnes devront mourir et combien d'années devront s'écouler avant que le monde ne comprenne que les États-Unis mentent à nouveau, comme ils l'ont toujours fait ? Pour sa part, le Venezuela a une tradition de paix profondément enracinée. Depuis son indépendance il y a plus de deux siècles, le Venezuela n'a jamais été impliqué dans un conflit international, et il est fier de cette histoire. Nous n'avons ni besoin ni envie de faire la guerre à qui que ce soit.

Compte tenu de ce qui précède, nous pensons qu'il est temps que le Conseil de sécurité s'acquitte du mandat qui lui a été confié par la Charte des Nations Unies et évite une catastrophe qui pourrait ébranler toute la région pendant des générations. À cette fin, nous proposons au Conseil les trois mesures concrètes suivantes. Premièrement, il faut déclarer la menace pour la paix et la sécurité internationales que représente l'escalade actuelle du Gouvernement des États-Unis dans les Caraïbes. Deuxièmement, il faut adopter les mesures requises pour éviter que la situation sur

le terrain ne se détériore davantage. Troisièmement, il faut adopter une résolution du Conseil de sécurité, par laquelle tous ses membres, y compris les États-Unis, s'engagent à respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République bolivarienne du Venezuela.

Tout ce que nous demandons, c'est le respect de la Charte des Nations Unies, comme tous les États membres du Conseil de sécurité s'y sont engagés. La prise de ces mesures serait une garantie qui permettrait de désamorcer immédiatement la menace qui pèse sur notre région. Nous avons tous besoin de paix, y compris les États-Unis.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de m'adresser brièvement à notre peuple, qui connaît en ce moment une paix parfaite et qui est uni et mobilisé face aux dangers menaçant notre patrie. En ces heures critiques de notre histoire, toutes les Vénézuéliennes et tous les Vénézuéliens se souviennent de leurs grands-parents, de leurs arrière-grands-parents et de tous ceux qui se sont battus pour maintenir le pays dans la paix, dans la prospérité et, surtout, dans la dignité. Nous, les Vénézuéliens, sommes fiers d'être vénézuéliens. Nous ne voulons pas être sous la tutelle d'un empire quel qu'il soit. Au prix de grands sacrifices, nous sommes parvenus à créer un pays qui ne plie devant personne. Nous aspirons à des relations d'amitié et de coopération avec le monde entier, fondées sur le respect mutuel.

Mais nous n'acceptons de personne ni les insultes ni les menaces. Les Vénézuéliens ne cèdent pas au chantage. Ceux qui confondent notre volonté de dialoguer avec de la faiblesse se trompent. Nous avons plus de 200 ans d'histoire en tant que nation indépendante, et si quelqu'un pense qu'il peut nous anéantir parce que nous sommes un petit pays, qu'il regarde vers le passé : il verra que le Venezuela a été le fossoyeur d'un empire.

La Charte des Nations Unies et la doctrine de la paix universelle protègent le Venezuela et toutes les nations du monde. Comme le garantit l'Article 51, le Venezuela exercera son droit de légitime défense.

Nous respectons les États-Unis. Nous respectons son peuple épris de paix. Mais nous avertissons le monde que si les États-Unis devaient attaquer le Venezuela et son peuple, si les États-Unis devaient profaner notre territoire, nous avons le devoir sacré de défendre ce qui nous appartient, de défendre ce que nous avons hérité de nos ancêtres et dont nous prenons soin pour que nos enfants et petits-enfants puissent en jouir.

Le Venezuela nous appartient. Il n'appartient pas aux États-Unis. Nous sommes sûrs que le monde comprendra que, face à une attaque, nous exercerons, avec toute la force que nous donne l'amour de notre patrie, notre droit de légitime défense. Et, même si cette lutte prend des générations, nous vaincrons.

Le Venezuela continuera de gagner la paix, d'exercer sa pleine souveraineté et de garantir le droit à la vie.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Kelley (*États-Unis d'Amérique*) (*parle en anglais*) : Je tiens également à préciser que les États-Unis ne sont nullement contre le peuple vénézuélien qui, selon nous, a le droit d'être représenté par un gouvernement légitime.

Mais dans la pratique, le fait est que Nicolás Maduro est le chef d'un groupe narcoterroriste désigné comme tel, le Cartel de Los Soles, et qu'il est responsable du trafic de drogue vers les États-Unis et l'Europe. Maduro, actuellement mis en accusation par mon pays, a corrompu les institutions vénézuéliennes pour aider le cartel dans son projet criminel de narcotrafic vers les États-Unis.

Ce sont les actions et les politiques de son régime illégitime qui constituent une menace extraordinaire pour la région et la sécurité nationale des États-Unis.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant du Venezuela a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Moncada (*parle en espagnol*) : Ce qui vient de se passer illustre parfaitement tout ce que j'ai dit dans ma déclaration. Le représentant des États-Unis a proféré des accusations contre notre président sans aucune preuve. Nous n'avons jamais vu la moindre preuve.

Des accusations ont été portées contre l'ensemble de nos forces armées, contre l'ensemble de notre peuple. Il déclare qu'il y a une invasion, que nous sommes une menace, sans aucune preuve. C'est le problème de ces puissances arrogantes, qui croient que nous devons leur être subordonnés parce qu'elles pensent que nous n'avons pas la capacité de défendre nos droits.

Nous sommes ici pour défendre nos droits, pour défendre la vérité. Nous sommes ici pour défendre nos autorités, notre peuple et notre présence à l'ONU.

Il est très important pour nous tous de ne pas répéter le passé, lorsque d'autres pays ont été accusés de posséder des armes de destruction massive ou des armes chimiques, ou quelque autre barbarie, simplement comme excuse pour déclencher une guerre, accusations qui se sont révélées par la suite être tout simplement sans fondement. Ne retombons pas dans ce piège. Tirons les enseignements de l'histoire.

La séance est levée à 16 h 25.